

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion publique du 15 Décembre 2023.

Collecte service déchets

Florent CHIRAT informe que le service déchets de la CCPA a demandé à repousser son intervention de présentation de leur service et des évolutions à venir (bio-déchets / modification collecte / conteneurs enterrés). Des éléments restent à finaliser de leur côté, une prochaine date sera programmée.

Délibération mise à jour permis de démolir

Florent CHIRAT explique que lors de l'élaboration du PLU en 2017, aucune délibération n'a été prise concernant les démarches pour les permis de démolir.

Or, selon le règlement d'urbanisme, les démolitions, comme les constructions doivent obligatoirement être précédées d'un permis de démolir soumis à une autorisation de la commune.

Il est proposé de corriger cet oubli.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place des permis de démolir.

Informations CCPA

Florent CHIRAT évoque le sujet des PAT.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des dispositifs cadres mis en place par l'Etat en 2014. Ils visent à connecter production et consommation locale et cherchent à favoriser la transition alimentaire, en agissant sur tous les domaines de l'alimentation : production agricole, consommation, transformation et distribution, santé, précarité, gaspillage, valorisation des savoir-faire...

Les élus du territoire ont fait le choix de mettre en œuvre un PAT à l'échelle des 4 Communautés de Communes de l'Ouest Lyonnais : CC du Pays Mornantais (COPAMO), CC de la Vallée du Garon (CCVG), CC des Vallons du Lyonnais (CCVL) et la CC du Pays de L'Arbresle (CCPA), porté et animé par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL).

Labellisée PAT en émergence en 2021, la démarche partenariale a été engagée en 2022 afin de définir une stratégie partagée à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, en associant largement les élus et les acteurs du territoire. Le cadre stratégique du PAT de l'Ouest Lyonnais pour la période 2023/2030, a été validé en février 2023 en comité syndical du SOL, et se construit autour de 5 grands objectifs :

- Axe A : Favoriser le renouvellement et la transmission d'exploitations agricoles diversifiées en mobilisant le foncier agricole.
- Axe B : Soutenir le développement d'une agriculture diversifiée, durable et résiliente répondant aux enjeux de la transition climatique et alimentaire de l'Ouest Lyonnais.
- Axe C : Structurer des filières agricoles et agroalimentaires locales, durables et attractives.
- Axe D : Sensibiliser les habitants et acteurs du système alimentaire et permettre un accès digne à une alimentation choisie et de qualité pour tous.
- Axe E : Animer et mettre en œuvre le projet alimentaire territorial de l'Ouest Lyonnais, impliquant l'ensemble des acteurs du système alimentaire.

Compte-rendu du Conseil Municipal

30 Janvier 2024
Début à 20h00

Présents (12/15) : Florent CHIRAT, Cédric BLANC, Cyrille GOUTTE, Valérie GUIRAL, Solange PEYLABOUD, Gaëlle GUINET, Baptiste DELORME, Aurélie BOUVY, Alain FARJOT ; Freddy GOUTTE ; Thierry VANEL ; Bertrand GIROUD

Absent excusé : Marie-Charlotte CHAMFRAY ; Sylvie CARRET ; Romain VERNY

Secrétaire de séance : Cédric BLANC

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjulienurbibost



CONNEXIONNET

Mobilisés à travers différentes instances, les élus peuvent s'engager et s'informer de la démarche au sein :

- du réseau des élus référent, pour lequel un élu par commune est désigné
- le comité de suivi du PAT qui associe les élus du SOL
- les Assises de l'alimentation de l'Ouest Lyonnais, temps fort qui réunit annuellement l'ensemble des acteurs et partenaires de l'alimentation.

Plusieurs actions sont déjà lancées afin d'atteindre les objectifs poursuivis dans le PAT de l'Ouest Lyonnais : formations pour le personnel de la restauration collective, accompagnement des cédants et porteurs de projets en agriculture, organisation d'ateliers de cuisine intergénérationnels, mise en place d'un atelier à destination des élus : « vers une restauration 100% durable ».

Chaque collectivité à son échelle est invitée à s'intégrer dans ce PAT à travers des actions à mettre en place.

Projet mandat

Florent CHIRAT rappelle que le projet de mandat, après concertation entre les élus, repose sur l'aménagement du carrefour de la bascule (abri de bus / stationnement et accessibilité) et la création d'un espace de loisirs à proximité de la salle polyvalente.

Une réunion s'est tenue début janvier avec le Trésorier rattaché à notre commune, M. Briel, afin de le solliciter sur les capacités financières de la commune pour engager ce projet.

M. Briel nous a présenté un prévisionnel de notre capacité d'auto-financement (CAF) sur les 5 ans à venir. A partir de ces données, il nous a confirmé que l'engagement de ce projet est supportable financièrement pour la commune sur cette période avec une incertitude selon le degré d'engagement des travaux, sur la trésorerie disponible dans le courant de l'année 2026. Il nous propose de faire un point au 2ème semestre 2025 afin de mesurer si un emprunt CT trésorerie est nécessaire.

Florent CHIRAT souligne le fait que pour que l'on puisse engager ce projet, il faudrait que 70% des dépenses soient financées par des subventions (Etat, Région, Département et éventuellement SYTRAL). Il indique également que le dépôt de 2 dossiers de subventions a été effectué le 25 janvier auprès des services de l'état :

- Un dossier DETR,
- Un dossier DSIL.

Florent CHIRAT remercie d'ailleurs Magali ANTOINE pour la finalisation de ces dossiers de subventions, démarches nouvelles dans le cadre de ses fonctions.

Au niveau de la Région, selon leur enveloppe prévue pour le mandat, une subvention de 100 000€ devrait nous être accordée. Les dossiers sont à déposer dès maintenant.

Concernant la subvention du Département, la demande se fera au printemps dans le cadre d'un appel à projet annuel, avec un retour éventuel en Octobre-Novembre.

Pour ce qui est du SYTRAL, une subvention pourrait nous être accordée pour l'aménagement de l'arrêt de bus scolaire, un Rendez-vous est prévu début mars.

Cédric BLANC évoque alors les projets du SYDER pour 2024. Afin d'encourager les collectivités à passer leur éclairage public en LED, le taux d'abattement concernant la démarche performancielle a été revu à la hausse et passe désormais à 50% (contre 45% l'an passé) et la télégestion sera intégralement prise en charge par le SYDER.

Cédric BLANC ajoute que l'ensemble du village va passer en éclairage LED. Ayant privilégié la DSIL pour le projet d'aménagement d'abri de bus et la création de l'espace loisirs, la commune, via un dossier déposé par le SYDER, pourrait être éligible au « fond vert » qui permettrait de minimiser le reste à charge de ce projet de sobriété énergétique.

Cyrille GOUTTE pose la question des amendes de police. Allons-nous en percevoir en 2024 ? Florent CHIRAT répond qu'il est plutôt prévu de garder cette enveloppe éventuelle pour l'année 2025 afin de financer les travaux potentiels liés aux ralentisseurs et écluses d'entrée de village à l'issue de la période test.

Florent CHIRAT termine ce point en indiquant que les dernières factures des bureaux d'études de Zeppelin et AGS correspondant aux études préliminaires et avant-projets, ont été réglées ce début d'année et que la collaboration reprendra à l'issue des retours de demandes de subventions si la décision est prise d'engager les travaux.

Commission bâtiments

Florent CHIRAT évoque le retour de l'OPAC sur la cession éventuelle de l'ancien presbytère. Pour eux, le prix d'achat des appartements de la Cure est toujours de 145 000€ mais ce prix doit être assorti d'une clause de revoyure (clause prévue dans des lois, textes réglementaires ou contrats, stipulant que certaines de leurs dispositions soient réexaminées dans un délai donné).

Florent CHIRAT indique donc que pour l'instant, nous n'avons pas suffisamment de garanties sur le maintien du prix et qu'il est souhaitable de prendre avis auprès de notre notaire afin de mesurer les effets de cette clause.

Florent CHIRAT confirme également qu'une autorisation a été accordée à l'OPAC afin de réaliser des prélèvements permettant de mesurer la présence d'amiante sur l'ensemble du bâtiment.

Cédric BLANC ajoute son doute sur les conditions proposées par l'OPAC car selon lui, nous n'avons pas intérêt à établir une quelconque clause sur cette vente. De plus, Cédric BLANC souligne que la période actuelle n'est pas des plus propices à la vente, donc il ne faudrait pas trop prendre du retard sur les différentes modalités de vente pour ne pas être bloqué ensuite pour le projet d'aménagement.

Par ailleurs, Cédric BLANC informe du problème de chauffage à la maison des associations. Une pièce a lâché dans l'unité extérieure provoquant ainsi une fuite de gaz. Un technicien a trouvé la panne. La réparation coûte approximativement 1000€ et doit être réalisée le mardi 06 Février.

Cédric BLANC termine en évoquant la journée de rangement de l'Inter société au sous-sol de la salle polyvalente qui a permis de mieux agencer les différents matériels.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE indique que l'abattage des tilleuls à Tyr n'a pu être réalisé à cause du mauvais temps mais qu'il est prévu courant février.

Les barrières devant l'école et aux abords ont bien été posées la première semaine de janvier par l'entreprise de Cyrille BEYRON.

Florent CHIRAT évoque ensuite les chicanes tests aux entrées du village. Un réajustement a été effectué sur celle qui se trouve route de St Romain afin d'améliorer la visibilité. La chicane route de Montrottier n'a pas d'intérêt en l'état, il faut revoir avec le service voirie du Département pour trouver une meilleure solution.

Il est évoqué également la route de Bibost où plusieurs personnes signalent la vitesse importante des véhicules en entrée et sortie de village.

Florent CHIRAT aborde ensuite le sujet de cession de chemins communaux.

La Mairie est sollicitée par les familles GOROSTIAGA, LAPLACE/GARCIANE, AUBERT/COLOMBAT qui souhaitent régulariser des situations d'usage d'un chemin rural aux Farges. Dans la pratique, ce chemin n'a pas d'autre usage que celui des riverains, il ne dessert pas de parcelle agricole, ni de chemin de randonnée.

Aussi il est proposé de leur céder ces parcelles afin qu'ils puissent aménager leur accès et en assurer l'entretien.

Etant entendu que les frais de bornage par un géomètre expert permettant une division parcellaire et les frais de notaire resteront à la charge des acquéreurs, la commune souhaite procéder à la cession des parcelles concernées pour 1 euro symbolique. Pour rappel, des opérations de ce type ont déjà été réalisées sur les secteurs du Bajolais et de Tyr.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession des dits chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune aux riverains concernés.

Concernant le déneigement, Freddy GOUTTE indique que plusieurs interventions ont eu lieu en janvier et qu'il faudra recommander du sel pour la prochaine saison hivernale.

Alain FARJOT aborde ensuite le sujet de la réfection des jeux de boules. Après étude du devis d'EIFFAGE, une partie sera prise en charge par la commune à hauteur de 2200€ (à prévoir au budget voirie) et une partie par l'amicale boules. Il y a donc un devis à 8640€ TTC + 1100€ TTC de sable pour l'amicale boules.

Alain FARJOT a demandé que ces opérations de réfection soient réalisées en mars pour que les jeux soient prêts avant le début de la saison en extérieur.

Commission scolaire

Valérie GUIRAL informe que Lucile CABRERA sera en formation d'intégration en février.

Séverine KAZMIERCZAK, recrutée pour l'entretien des locaux, va la remplacer sur le poste d'ATSEM lors de son absence.

Valérie GUIRAL évoque aussi la prochaine programmation d'une réunion de copilotage de l'ACM Bessenay (centre de loisirs). Dans un 1er temps, l'objet est de faire le point avec les parents sur la qualité du service et les points à améliorer, puis le budget prévisionnel sera étudié entre les communes.

Le prochain Conseil d'École se tiendra en mars, le lundi 18.

Valérie GUIRAL termine en indiquant que l'école va être audité le 16 Mai dans le cadre d'une nouvelle procédure d'évaluation des pratiques. Le montage des dossiers s'est réalisé avec certains parents et Sylvie CARRET.

Commission urbanisme

Florent CHIRAT informe que les services de l'Etat sont favorables au lancement d'une procédure de modification du PLU permettant d'ouvrir la zone Au, par contre, toute autre évolution doit passer par une révision générale. Cette procédure est lourde, longue sur la durée et coûteuse.

Le conseil décide donc d'engager la modification dès le printemps, mais de patienter pour le lancement de la procédure de révision générale.

Florent CHIRAT souligne également que les permis de construire et les déclarations préalables de travaux dont l'instruction est réalisée par le syndicat de l'ouest Lyonnais (SOL), nous sont désormais facturés directement par le SOL au prorata des actes. Pour notre commune, la facturation était de 2990€ en 2023, pour 2024, l'appel de charge se montera à 3175€. La CCPA nous verse une compensation par le biais de la dotation de solidarité, mais celle-ci ne couvre pas l'intégralité de la dépense.

Commission cadre de vie

Baptiste DELORME informe de l'achat du terreau pour 2024. Il va bientôt commander les plantes annuelles.

Baptiste DELORME indique également l'aménagement du massif sur la route de Bessenay à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Il souhaite réaliser davantage de plantations en pleine terre afin de limiter les contraintes d'arrosage.

Florent CHIRAT évoque aussi la réunion tenue avec Gaëlle GUINET, Baptiste DELORME et Cyrille GOUTTE concernant l'aire de stockage. L'idée est d'établir un règlement de récupération du broyat pour les adhérents sur des plages horaires déterminées.

Le broyat issu du passage lamier sur les voies communautaires viendra compléter ce stock.

Gaëlle GUINET propose de réaliser des visuels plus adaptés pour présenter le règlement et les déchets ligneux autorisés. Ces panneaux seront affichés sur place et diffusés sur nos réseaux.

Florent CHIRAT souhaite que l'on puisse intégrer le programme des semaines de l'environnement de la CCPA en communiquant autour d'une animation sur cette aire de stockage courant mai.

Cyrille GOUTTE termine en indiquant que le dépôt des illuminations de Noël s'est déroulé le samedi 27 janvier.

Commission sociale

Thierry VANEL a participé à une réunion de la CCPA au cours de laquelle a été présenté le dispositif BIP POP pour prévenir de l'isolement social des seniors. Il s'agit d'une plateforme où les personnes pourront proposer des services bénévolement à l'attention de personnes dans le besoin.

Les communes de l'Arbresle et de Lentilly vont se lancer directement dans le projet.

Florent CHIRAT informe que pour Bibost, Courzieu, Chevinay, St Julien sur Bibost et Bessenay, la CCPA, dans le cadre d'une expérimentation, prendrait en charge les frais de plate-forme, mais il faudrait établir un réseau de bénévoles pour assurer le service sur la commune concernée.

Le conseil municipal approuve l'étude de ce projet. Il est proposé de réunir le CCAS prochainement pour étudier les modalités de ce projet.

Bibliothèque

Auréliе BOUVY indique que les membres de la bibliothèque ont été retoqués par la Médiathèque : trop de livres attendus par d'autres (environ 400). Les bénévoles, depuis le mois de janvier, prennent du temps, avant, après les permanences pour récupérer les livres attendus. Elle conclut en faisant part de sa satisfaction concernant la fréquentation de la bibliothèque lors du dernier marché mensuel.

Commission communication

Gaëlle GUINET informe que le bulletin municipal de l'année 2023 a été édité et qu'il est en cours de distribution. Les premiers retours sont positifs.

Florent CHIRAT remercie Gaëlle GUINET pour son investissement sur ce bulletin.

Pour faire suite à la relance de la CCPA, Gaëlle GUINET invite les associations et la bibliothèque à lui faire parvenir des articles si ces dernières souhaitent communiquer sur leurs manifestations sur le magazine Terre d'Avenir.

Commission associations

Bertrand GIROUD aborde le sujet de la vogue. La Mairie a reçu des nouvelles demandes.

Il y a 2 demandes de manèges qui ont été validées (Lutin et Boisset). Un manège a été refusé car cela risquait de faire doublon avec un des manèges déjà accepté.

Cédric BLANC indique que le marché du dimanche 28 Janvier s'est très bien passé. L'animation a été faite par l'association des jeunes qui proposaient une vente de parmentier de canard.

Cédric BLANC informe que le marché s'est notamment concentré plus en bas du village en raison de l'ensoleillement. Une satisfaction globale du marché émane des commerçants qui sont plus réguliers, plus réactifs et plus investis. En Février, les huîtres reviennent.

Cédric BLANC évoque aussi la possibilité d'organiser un mâchon (par le biais de l'association du Eh Cherry festival) que l'on pourrait faire correspondre avec une date de marché pour attirer du monde.

Le bœuf à la broche va de nouveau être organisé par l'inter société sur la commune, le 14 juillet.

Questions diverses

- L'accueil des nouveaux arrivants 2023 se fera le 28 Avril à l'occasion d'un marché mensuel.
- Florent CHIRAT rappelle 2 dates importantes :
 - Commission générale le vendredi 15 mars avec pour objet le débat d'orientation budgétaire.
 - Conseil municipal pour le vote du budget le vendredi 5 Avril

Séance levée 21h55

Inscription liste électorale

Le dimanche 9 juin 2024 se dérouleront les élections Européennes.

Les personnes souhaitant s'inscrire sur la liste électorale de la commune peuvent le faire de deux manières :

- Soit se présenter au secrétariat de mairie avec carte d'identité et justificatif de domicile
- Soit par internet sur Service-public.fr

Avant fin avril 2024

Mise à jour Calendrier 2024

Le spectacle de fin d'année de l'école a été avancé au Vendredi 28 Juin.

La kermesse débutera à 16h30 et le spectacle à 19h30

PERMANENCES 2024 SOLIHA OPAH

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et les Communes de Sain-Bel et L'Arbresle se sont engagées aux côtés de l'Agence nationale pour l'habitat, du Département du Rhône et de Proclivis, pour apporter un soutien aux projets de rénovation de l'habitat privé.

Ce dispositif concerne de nombreux projets de rénovation de l'habitat privé : Rénovation énergétique des logements, résorption de l'habitat indigne, développement de l'offre locative sociale, maintien à domicile des personnes âgées/handicapées.

Ainsi, les ménages et projets éligibles pourront bénéficier :

- D'un accompagnement technique gratuit (car pris en charge par les collectivités publiques) par l'association SOLIHA : réalisation des diagnostics et conseils techniques et financiers (demande de subventions)
- De subventions et primes cumulables
- D'avance de subventions et/ou prêt à Taux 0

Des permanences sur rendez-vous sont organisées sur l'année 2024, pour rencontrer Soliha :

Les mercredis entre 9h et 12h en mairie de L'Arbresle : 14 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre.

Les jeudis entre 16h30 et 19h30 en mairie de Sain-Bel : 1e février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

Prise de RDV sur : <https://colibris.link/RDVhabitatCCPA> ou par mail : aidehabitatCCPA@solihha.fr ou encore par téléphone : 04 74 05 35 75

Chasse

Vente de terrines et saucissons de chevreuil le dimanche 24/03 à 9h

Classe en 4

Vente de lasagnes le 17 Mars

Mars 2024

Dimanche 17

Vente de Lasagnes de la classe en 4

Dimanche 24

Vente de Terrines et Saucissons de la chasse